



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER- STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

À une séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2025, à 19h00, à la salle du conseil située au 364, rue Saint-Joseph salle La Chapelle, à Laurier-Station, étaient présents :

Siège #1 - William Arsenault
Siège #2 - Jessika Daigle
Siège #3 - Suzanne Croteau
Siège #4 - Marc Legros
Siège #5 - Ghislain Beaulieu
Siège #6 - Denis Pérusse

Tous forment quorum sous la présidence de madame Huguette Charest, mairesse.

Monsieur Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres ;
- **QUE** les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** l'ordre du jour, tel que présenté, soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER

295-09-2025

296-09-2025



N° de résolution
ou annotation

297-09-2025

Municipalité de Laurier-Station

- 4.1 - Octroi de contrat / Les Entreprises BCI / Appel d'offres SÉAO / Prolongement du trottoir sur le boulevard Laurier / Travaux de construction
- 4.2 - Octroi de contrat / AtkinsRéalis inc. / Gré à Gré / Services professionnels / Prolongement du trottoir sur le boulevard Laurier / Surveillance des travaux
- 4.3 - Octroi de contrat / Groupe ABS / Demande de propositions / Prolongement du trottoir sur le boulevard Laurier / Contrôle des matériaux

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Octroi de contrat / Les Entreprises BCI / Appel d'offres SÉAO / Prolongement du trottoir sur le boulevard Laurier / Travaux de construction

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite aménager un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier afin d'améliorer la sécurité des piétons sur cette artère commerciale ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ainsi faciliter la cohabitation des véhicules hors route et des autres usagers tels que les piétons ;

ATTENDU QUE l'ajout d'un trottoir à cet endroit permettra d'offrir un corridor de marche sécurisé sur le boulevard Laurier tout au long de l'année même en hiver ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* » pour l'élaboration de plans et devis dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution 102-04-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres publics le 28 août 2025 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) dans le cadre dudit projet ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphane Dion, le 28 août 2025 ;

ATTENDU la réception des deux (2) soumissions suivantes et à la suite de l'ouverture de celles-ci effectuée le 19 septembre 2025, avant 11h00, date et heure de la clôture de l'appel d'offres ;

Soumissionnaires	Prix (avec taxes)
Les Entreprises BCI	209 819,77 \$
Lambert et Grenier inc.	287 240,03 \$



N° de résolution
ou annotation

298-09-2025

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une recommandation favorable de la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* », datée du 19 septembre 2025, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « *Les Entreprises Bryan Cloutier inc.* », au montant de 209 819,77 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le contrat à « *Les Entreprises Bryan Cloutier inc.* » au montant de 209 819,77 \$, incluant les taxes, pour les travaux de construction d'un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 - Octroi de contrat / AtkinsRéalis inc. / Gré à Gré / Services professionnels / Prolongement du trottoir sur le boulevard Laurier / Surveillance des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite aménager un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier afin d'améliorer la sécurité des piétons sur cette artère commerciale ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ainsi faciliter la cohabitation des véhicules hors route et des autres usagers tels que les piétons ;

ATTENDU QUE l'ajout d'un trottoir à cet endroit permettra d'offrir un corridor de marche sécurisé sur le boulevard Laurier tout au long de l'année même en hiver ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* » pour l'élaboration de plans et devis dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution 102-04-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à « *Les Entreprises BCI* » au montant de 209 819,77 \$, incluant les taxes, pour les travaux de construction d'un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier, tel qu'il appert à la résolution 297-09-2025 ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* », au montant de 19 625,00 \$, excluant les taxes, pour la surveillance des travaux dans le cadre de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le mandat à la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* », au montant de 19 625,00 \$, excluant les taxes, pour la surveillance des travaux de construction d'un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



299-09-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

4.3 - Octroi de contrat / Groupe ABS / Demande de propositions / Prolongement du trottoir sur le boulevard Laurier / Contrôle des matériaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station souhaite aménager un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier afin d'améliorer la sécurité des piétons sur cette artère commerciale ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ainsi faciliter la cohabitation des véhicules hors route et des autres usagers tels que les piétons ;

ATTENDU QUE l'ajout d'un trottoir à cet endroit permettra d'offrir un corridor de marche sécurisé sur le boulevard Laurier tout au long de l'année même en hiver ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* » pour l'élaboration de plans et devis dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution 102-04-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à « *Les Entreprises BCI* » au montant de 209 819,77 \$, incluant les taxes, pour les travaux de construction d'un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier, tel qu'il appert à la résolution 297-09-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit octroyer un mandat pour le contrôle des matériaux dans le cadre de ce projet et pour ce faire elle a réalisé une demande de propositions ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, d'octroyer le mandat à la firme « *Groupe ABS inc.* », au montant de 16 009,00 \$, excluant les taxes, pour le contrôle des matériaux dans le cadre de ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **OCTROYER** le mandat à la firme « *Groupe ABS inc.* », au montant de 16 009,00 \$, excluant les taxes, pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir du côté Sud du boulevard Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

La période de questions débute à 19h02.



Municipalité de Laurier-Station

N° de résolution
ou annotation

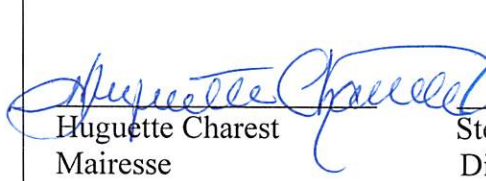
300-09-2025

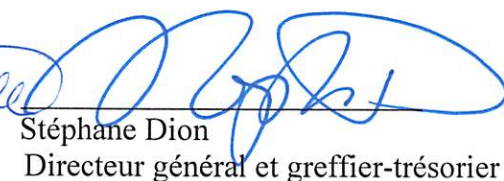
6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Huguette Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Huguette Charest
Mairesse


Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier